

EXTRAIT COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 MARS 2010

Étaient présents : Mme Vallin-Balas, M. Morat, Mme Chollet, M. Ferrero, Mme Zouaz, M. Beguin, M. Monod, Mme Tarabbo, Mme Chaumeille, Mme Gobbo, M. Janin, Mme Durand, Mme Bourdon, M. Grolleron, Mme Castagno, Mme Cayla, Mme Perrier, M. Montanvert, M. Savoy, M. Pacault, M. Hammer, M. Marin, M. Gachet.

Excusés : M. Machet, M. Fressoz, Mme Dode, M de Marchi, M Méola,

Absent : M. Bollon.

Délégation de vote : M. Machet à M Morat, M. Fressoz à Mme Vallin-Balas, Mme Dode à Mme Chollet, M Méola à M Janin.

Secrétaire de la séance : M. Montanvert.

1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 02 février 2010

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 40 et demande à l'ensemble des membres présents s'il y a des remarques à faire sur le compte rendu du Conseil municipal du 2 février 2010.

Après la remarque de M.Pacault, Madame le Maire confirme que M Monod s'était abstenu. au point n°12, ce qui sera notifié dans le compte-rendu.

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 2 février 2010.

2) – Compte de Gestion et Compte Administratif 2009.

Arrivée de M Monod

Madame le Maire présente le compte de gestion établi par le trésorier municipal.

Elle informe que le compte administratif de la commune est en totale concordance avec le compte de gestion, au niveau des dépenses et recettes de chacune des sections (fonctionnement et investissement)

Madame le Maire met ensuite au vote le compte de gestion 2009.

Après délibération, le Conseil municipal, avec 26 voix pour et une abstention (M Pacault), approuve le compte de gestion 2009.

Madame le Maire présente le compte administratif 2009 à l'aide d'un diaporama qui explique les grands principes de la comptabilité publique et les différents mécanismes budgétaires.

Il s'établit comme suit :

| | RECETTES | DEPENSES | RESULTATS |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Fonctionnement 2009 | 5 112 981,00 € | 4 329 135,74 € | 783 845,26 € |
| Résultats antérieurs | 340 069,82 € | | 340 069,82 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT (1) | 5 453 050,82 € | 4 329 135,74 € | 1 123 915,08 € |
| | | | |
| Investissement 2009 | 3 444 598,84 € | 3 262 129,36 € | 182 469,48 € |
| Résultats antérieurs | | 607 276,00 € | -607 276,00 € |
| Restes à Réaliser | 727 700,00 € | 942 100,00 € | -214 400,00 € |
| TOTAL INVESTISSEMENT (2) | 4 172 298,84 € | 4 811 505,36 € | -639 206,52 € |
| RESULTAT GLOBAL (1+2) | | | 484 708,56 € |

Conformément à la réglementation, Madame le Maire quitte la séance pour le vote du Compte Administratif, en donnant la présidence à M Morat.

M. Morat propose au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2009 tel qu'il a été présenté en rappelant que celui-ci est conforme au compte de gestion tenu par le trésorier municipal.

Après délibération, le Conseil municipal avec 26 voix pour et une abstention (M Pacault) adopte le compte administratif 2009.

Madame le Maire reprend la présidence de la séance et remercie le Conseil municipal pour ce vote. Madame le Maire remercie le personnel qui l'assiste pour la préparation des documents et la tenue parfaite de la comptabilité de la commune.

3) Affectation des résultats

Après l'adoption du Compte Administratif 2009, Madame le Maire propose au Conseil municipal l'affectation des résultats comme suit :

Il est proposé compte tenu de ces résultats :

- d'affecter en investissement 780 000,00 € (compte 1068) pour couvrir le déficit d'investissement 2009 qui s'élève à 639 206,52 €,
- d'affecter en fonctionnement, le solde, soit 343 915,08 €.

Après délibération, le Conseil municipal par 24 voix pour et 3 abstentions (M Pacault, M Hammer, M Savoy) approuve l'affectation des résultats ainsi proposée.

4) Budget Primitif 2010

Madame le Maire rappelle le contexte économique des collectivités locales et les orientations définies par la commission des finances qui s'est réunie le 19 février. La commission a retenu le principe d'une augmentation des taux de 2% pour la taxe d'habitation (TH), la taxe du foncier bâti (FB) et du non bâti (FNB). Cette augmentation permettra de compenser les baisses des participations et dotations de l'Etat et de supporter le transfert de certaines charges.

Les bases seront revalorisées de 1.2 % selon la Loi de Finances mais le montant exact sera transmis que fin avril.

Madame le Maire propose une revalorisation des taux d'imposition de 2% pour l'année 2010.

Rappel 2009 et proposition pour 2010

| | TH | TFB | TNFB | Total |
|---------------------|-----------|------------|-------------|--------------|
| Taux 2009 | 8.73 % | 18.64% | 51.77% | |
| Taux 2010 | 8.91 % | 19.02% | 52.82% | |
| Produit 2009 | 552 607 € | 959 394 € | 8 748 € | 1 520 749 € |
| Produit 2010 estimé | 570 535 € | 990 519 € | 9 231 € | 1 570 285 € |

Après délibération, le Conseil municipal 22 voix pour et 5 abstentions (M Pacault, M Hammer, M Savoy, M Gachet et M Marin) approuve les taux d'imposition présentés.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif 2010 élaboré et proposé par la commission des finances unanime, réunie le 19 février 2010, à l'aide de différents documents graphiques et comptables.

Madame le Maire indique que le budget primitif est voté par nature.
Un diaporama détaille les différents chapitres et présente l'évolution du BP 2010 par rapport au BP 2009.

Présentation générale de la section de fonctionnement.
La projection d'un diaporama (joint en annexe) précise le détail de chaque section.

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| Fonctionnement 2010 | 4 690 836 € | 4 346 921 € |
| Résultats antérieurs | | 343 915 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 4 690 836 € | 4 690 836 € |
| Investissement 2010 | 3 985 980 € | 2 499 500 € |
| Restes à Réaliser | 942 100 € | 727 700 € |
| Résultats antérieurs | 424 807 € | 780 000 € |
| Emprunt 2010 | | 305 000 € |
| Amortissement | | 100 000 € |
| FCTVA + TLE | | 245 000 € |
| Prélèvement fonctionnement 2010 | | 660 687 € |
| Contingent d'aide sociale | | 35 000 € |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 5 352 887 € | 5 352 887 € |

Madame le Maire propose d'adopter la section de fonctionnement du Budget Primitif 2010.

Après délibération, le Conseil municipal adopte par 22 voix pour et 5 abstentions (M Pacault, M Hammer, M Savoy, M Gachet et M Marin) la section de fonctionnement du Budget Primitif 2010 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 690 836,00 €.

Madame le Maire présente ensuite la section d'investissement.

Madame le Maire propose d'adopter la section d'investissement du Budget Primitif 2010.

Après délibération, le Conseil municipal par 23 voix pour et 4 abstentions (M Hammer, M Savoy, M Gachet et M Marin) adopte la section d'investissement du Budget Primitif 2010 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 352 887 €.

5) – Vote des subventions 2010 aux associations de Cognin et aux associations extérieures

M. Morat présente le travail des commissions Animation et Finances réunies le 22 février.

- Rappel des conditions d'éligibilité :

« Toute association locale à vocation scolaire, périscolaire, culturelle, sportive et sociale constituée d'adhérents, dont l'objet est de dispenser des activités à but non lucratif ouvertes à l'ensemble des habitants de la commune et de l'extérieur dans un esprit d'intérêt général, est éligible au titre d'une dotation de base. Ne sont pas admises dans ce dispositif toutes structures à vocation culturelle et politique ».

- Rappel des modalités de calcul des subventions :

La dotation de base qui s'élève cette année à 271 €, peut être abondée par un certain nombre de critères que sont :

- Le nombre de jeunes inscrits dans l'association (jusqu'à 18 ans)
- Le nombre d'heures d'animation et d'encadrement consacrées par les bénévoles aux jeunes (jusqu'à 18 ans)
- La participation aux animations de la commune

- Le rayonnement de l'association à l'extérieur de la commune
- L'effort d'autofinancement (organisation de soirées dansantes, lotos, tombolas ...)
- Le nombre de jeunes compétiteurs, tout domaine de compétition confondu
- Le remboursement à hauteur de 10 % des frais de déplacements engagés pour les jeunes.

Sont également prises en compte l'éventuelle participation de l'association à l'école de sports USEP, l'aide à la formation des bénévoles et pour partie, certaines dépenses exceptionnelles.

45 associations locales ont déposé une demande de subvention pour l'année 2010 et remplissent les conditions d'éligibilité. Pour information, la "Cligue de Cognin" a cessé ses activités et la commune accueille une nouvelle association, le "Club d'Echec".

Animée par la volonté de poursuivre son effort en direction de la vie associative, la Commission a proposé de valoriser de 2 % la dotation de base ainsi que l'ensemble des critères complémentaires.

Les subventions aux associations locales seraient les suivantes : *Voir pièces en annexe*

Les subventions aux associations extérieures seraient les suivantes : *Voir pièces en annexe*

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les subventions 2010 pour les associations locales et extérieures.

6) Modification du montant de la régie d'avance pour le service animation jeunesse

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter le montant de la régie d'avance au service animation jeunesse à 3000 € ainsi que la possibilité d'obtenir un chéquier pour permettre l'établissement de chèques de caution, d'acquérir des chèques vacances ou d'effectuer certains paiements à l'étranger.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à augmenter le montant de la régie d'avance au service animation jeunesse de 3 000 € et à faire établir un chéquier pour permettre le versement de cautions, d'acquérir des chèques vacances ou d'effectuer certains paiements à l'étranger.

7) Régime indemnitaire

Après l'avis du Comité Technique Paritaire du 3 février 2010, Madame le Maire propose au Conseil municipal une revalorisation du régime indemnitaire des catégories A B et C. Pour améliorer la cohérence entre les filières, il est proposé de réajuster les primes des filières sociale et médico-sociale au même niveau que l'IAT des filières administrative et technique.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la revalorisation du régime indemnitaire ainsi présenté.

8) Questions diverses

- Adhésion au Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE)

Madame le Maire rappelle que le C.A.U.E. peut nous offrir une assistance technique gratuite limitée à trois jours d'intervention, excluant toute mission de maîtrise d'œuvre.

Que d'autre part, depuis 2000, le C.A.U.E. assiste le Conseil Général pour l'instruction des demandes de subventions des communes au titre du F.D.E.C., F.A.C.E.S.S.E., F.A.C.E.T., et constructions scolaires.

Que pour bénéficier de cette assistance, il est nécessaire que la commune adhère au CAUE.

Le Conseil municipal ayant pris connaissance des missions du C.A.U.E. de la Savoie et du contrat d'objectifs offrant une aide à la consultance architecturale (mise en place et évaluation annuelle) et une assistance technique pluridisciplinaire gratuite auprès de la commune (limitée à 3 jours par an), décide, à l'unanimité, d'adhérer à cet organisme qui a pour but de promouvoir la qualité de

l'architecture, l'urbanisme et l'environnement en Savoie, et de verser une cotisation sur la base de 0,10 euros par habitant et par an.

Elections régionales

Madame le Maire rappelle les dates des élections régionales et sollicite la disponibilité des conseillers pour la tenue des bureaux de vote des 14 et 21 mars prochain.

Puis Madame le Maire précise la procédure pour les procurations auprès de l'hôtel de police de Chambéry, avenue de la Boisse.

Le mandataire doit :

- être inscrit dans la même commune que la personne donnant procuration (le mandant), mais pas forcément dans le même bureau de vote,
- ne pas avoir reçu d'autre procuration d'un mandant établi en France.

(le mandataire peut recevoir 2 procurations seulement si au moins une de ces procurations émane d'un électeur établi à l'étranger.)

Motifs pour lesquels le vote par procuration est admis : vacances, obligations professionnelles, suivi d'une formation éloignée, état de santé, handicap, ou assistance à une personne malade ou infirme,

Le mandant doit fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, ...) et des informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse, date et lieu de naissance).

Catastrophes naturelles

Madame le Maire informe que la commune s'est toujours montrée solidaire lors de catastrophes particulières. Très sensibilisée par les derniers événements de Charente maritimes et Vendée et au Chili, elle préfère attendre la proposition de l'association des Maires, par exemple, avant de solliciter le Conseil à ce sujet.

Point sur les travaux en cours

M Ferrero fait le point sur les travaux en cours :

- le giratoire du Maupas : aura un mois de retard qui est dû aux intempéries hivernales
- le Canal des arts : la démolition continue, l'entreprise de maçonnerie effectue des renforts de murs et le charpentier a commencé à découvrir le bâtiment.
- le Chemin de la Thiollière : le chemin est fermé à la circulation pour quelques jours pour le renforcement de la chaussée et un enrochement des abords.

Puis M Ferrero informe de la prochaine commission travaux qui aura lieu le mardi 16 mars à 18h en mairie.

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Mme Tarabbo informe que le Lieu d'Accueil Enfants Parents est ouvert depuis ce mardi 2 mars. Très accueillant, il semble bien adapté aux familles et doit se faire connaître.

Elle rappelle que ce lieu est destiné à accompagner et développer la parentalité.

Commission accessibilité

Mme Chollet fait un point sur le travail de la commission accessibilité qui s'est tenue le 24 février 2010. Les travaux d'accessibilité de la voirie seront développés sur l'axe allant de la Résidence du Parc jusqu'au centre bourg et aux commerces.

Intervention au prochain Conseil municipal

Mme Chollet informe de l'intervention de l'association « Régie Coup de Pouce » en début du prochain Conseil municipal.

Autres

- M Pacault dit qu'à l'occasion de la vente d'un immeuble, la commune a demandé la rétrocession d'une bande de terrain de 6 m de large le long du Forézan. Il demande la raison à cela.

Mme le Maire précise que le Plan Local d'Urbanisme fait mention d'emplacements réservés sur certains espaces de la commune qui peuvent présenter un intérêt particulier : aménagement des berges le long des rivières, conservation du canal, extension du cimetière, pistes cyclables ... Au moment d'une vente, il est intéressant de négocier avec les propriétaires pour étudier l'opportunité de l'acquisition. Il s'agit d'anticiper sur le long terme, pour des aménagements d'urbanisme. En ce qui concerne ce tènement, une rencontre est déjà prévue avec la famille.

- M Pacault évoque la situation d'une adhérente des jardins familiaux qui s'est fait expulser « manu militari » sous le prétexte qu'elle était malade et qu'elle a délégué sa place à une autre personne sans en référer à l'association. M Pacault demande si le Maire peut intervenir auprès de cette association.

Madame le Maire dit qu'elle a rencontré les deux parties et que la situation n'est pas celle retranscrite par M Pacault. Attentive à la situation, elle fait aussi confiance à la responsabilité du Président de l'association et suivra l'évolution de ce différend.

Animations au mois de mars sur la commune

Monsieur Morat informe de l'ensemble des animations qui se dérouleront en mars.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.

Prochain Conseil municipal : le 6 avril 2010 à 20 h 30.

Le Maire,

Florence VALLIN-BALAS